

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts au nom des groupes libéral et radical - Ecole hôtelière de Lausanne : dissocier les projets pour loger rapidement les étudiants ?

Rappel de l'interpellation

L'Ecole hôtelière de Lausanne (ci-après EHL) a été fondée en 1893 à la grande époque de l'essor du tourisme en Suisse. Ce fut la première école hôtelière du monde.

Actuellement, l'EHL est toujours unique en son genre. Elle forme les leaders de demain pour les entreprises d'accueil en partenariat avec l'industrie de l'accueil aux niveaux suisse et international.

Depuis 1998, l'EHL fait partie de la HES-SO et offre trois programmes académiques:

- ***Le bachelor** qui dispense un concept de formation répondant aux besoins de plus en plus complexes et diversifiés du secteur de l'accueil. Cette formation se fait en 4 ans (une année préparatoire et 3 ans académiques) et est couronnée par un diplôme HES-SO (Diplôme d'économiste d'entreprise HES en hôtellerie et professions de l'accueil.)*
- ***Le diplôme** est constitué par un programme court (2 ans), intensif et surtout très concret, axé sur l'élaboration d'un projet d'entrepreneuriat. Il est reconnu comme un diplôme ES qui ouvre la voie pour entrer dans le programme Bachelor.*
- ***Le master** conçu pour développer les compétences analytiques, managériales et stratégiques afin de permettre aux étudiants d'assumer des postes à haute responsabilité dans le domaine de l'accueil. Il dure 13 mois. Il a été élaboré en étroite collaboration avec la HES-SO mais n'est pas un Master consécutif selon le modèle de Bologne. Il est destiné à des professionnels ayant au moins deux ans d'expérience professionnelle après l'obtention du Bachelor.*

En 2010, il y a 1570 étudiants présents sur le campus de l'EHL auxquels il faut ajouter 250 étudiants en stage à l'extérieur. Depuis 5 ans, il faut compter avec une centaine d'étudiants en plus par année. La direction entend limiter le nombre d'étudiants aux environs de 2000 pour privilégier la qualité par rapport à la quantité. Le logement de ces étudiants est un problème crucial, car seuls 316 studios existent sur le campus avec un total de 489 lits. La grande majorité des étudiants doit se loger à l'extérieur, ce qui pose un vrai problème d'autant plus que, sur la place lausannoise, il y a une sérieuse pénurie de logements disponibles pour les étudiants dans les hautes écoles.

Cette augmentation d'étudiants et le développement de l'EHL nécessite le développement des infrastructures existantes. 2008 a vu la construction d'un nouvel immeuble administratif et il est projeté pour 2010-2012 la construction d'un bâtiment comprenant de nouvelles cuisines avec véranda, une rénovation et un agrandissement des restaurants, une nouvelle aula et de nouveaux modules d'enseignement.

De futurs projets doivent voir le jour pour assurer le logement des étudiants, des lieux d'enseignement répondant aux critères de qualité exigés pour ce genre de formations et la rénovation ainsi que la création d'infrastructures indispensables pour un tel campus (ex. hôtel d'application, infrastructures sportives, business park, etc.)

Un plan partiel d'affectation regroupant PEC EHL+PPA Vert Bois a été initié en 2003 déjà. Ce PPA a été déposé mi-août 2010 et sa mise à l'enquête, initialement prévue pour le 25 septembre 2010, est retardée en raison des négociations entre la Ville de Lausanne et le canton de Vaud concernant le réaménagement de la RC 601. Il semble que la mise à l'enquête soit prévue au printemps 2011, retardant ainsi d'autant plus la réalisation des infrastructures indispensables au développement de l'EHL et au maintien de sa qualité.

Le réaménagement de la RC 601 est à l'ordre du jour avec des réponses pendantes notamment au postulat J.-F. Cachin renvoyé au Conseil d'Etat le 3 novembre 2009 et à la pétition Christine Blanc également renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil. Ce réaménagement dépasse la problématique de la seule EHL, car il est à réaliser sur un des axes très fréquentés entre la Broye et Lausanne et concerne plusieurs aspects de la mobilité et des relations interrégionales.

Pour l'EHL, il est vital de trouver des solutions rapides pour loger ses étudiants et améliorer la qualité et le nombre de ses infrastructures. Or, en dehors d'un accès depuis la RC 601, elle n'est pas concernée par le reste des problématiques liées à ce réaménagement de la route cantonale.

La présente interpellation a pour but de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il des solutions pour débloquer le problème crucial des logements des étudiants à l'EHL et dans quel délai ?*
- 2. Le Conseil d'Etat envisage-t-il la possibilité de dissocier les deux objets : réaménagement de la RC 601 et PPA concernant l'EHL ?*
- 3. Quelles infrastructures le Conseil d'Etat entend-il garantir à l'EHL pour conserver la qualité HES-SO de son enseignement ? A-t-il des solutions pour faciliter l'accès au site ?*
- 4. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de répondre dans les délais au postulat J.-F. Cachin et à la pétition C. Blanc ?*

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

L'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL), Fondation à but non lucratif instituée en 1893, est une haute école privée de formation en management de l'accueil de renommée mondiale. Elle est membre de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Son campus se situe au Chalet-à-Gobet. Actuellement, la haute école offre trois types de formations bilingues : un Bachelor of Science HES-SO en hôtellerie et professions de l'accueil (Hospitality Management), un Master in Hospitality Administration ou Master en hôtellerie (Master exécutif) et un Diplôme de gestion en hôtellerie et restauration. Accueillant plus de 1850 étudiants venus de près de 90 pays, l'EHL est aujourd'hui une institution internationale reconnue qui figure parmi les trois meilleures au monde dans son domaine.

En 1998 l'EHL obtient l'accréditation provisoire de la part du Conseil fédéral en tant que Haute école de Gestion en hôtellerie et restauration. La même année, par la signature d'une première convention, l'EHL intègre la HES-SO. En décembre 2003, la filière HES de l'EHL obtient l'accréditation définitive : son enseignement est donc reconnu comme étant de niveau tertiaire par le Conseil fédéral. Sur le plan international, la haute école jouit également de l'accréditation accordée aux Etats-Unis par la *New England Association of Schools and Colleges*. Cette double accréditation est la reconnaissance de la qualité de l'enseignement et la garantie que l'EHL remplit sa mission avec succès. En 2004,

l'EHL et la HES-SO signent une nouvelle convention d'une durée indéterminée accompagnée de son avenant financier.

L'EHL se trouve sur territoire vaudois mais au vu de la convention bilatérale avec la HES-SO les subventions la concernant ne transitent pas par le canton mais sont versées directement de la HES-SO à l'EHL. Au niveau légal, l'EHL est donc une haute école privée liée par une convention directement à la HES-SO. Le Conseil d'Etat reconnaît indiscutablement la valeur et le rôle joués par l'EHL dans la réputation du canton de Vaud en Suisse et à l'étranger.

En réponse aux questions posées, le Conseil d'Etat précise :

1. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il des solutions pour débloquent le problème crucial des logements des étudiants à l'EHL et dans quel délai ?

La population étudiante et enseignante de l'EHL a subi de fortes augmentations depuis une dizaine d'années, et compte aujourd'hui environ 300 collaborateurs et 1'850 étudiants. Une partie des étudiants est logée sur le site même de l'EHL, qui compte actuellement une capacité de 463 lits. Les autres étudiants sont logés dans la région, chez l'habitant ou en ville de Lausanne. L'objectif de l'actuelle direction est de stabiliser l'EHL au niveau du nombre des étudiants et de se concentrer sur le qualitatif.

En 1997 l'EHL s'est appropriée le terrain de Vert Bois, annexe à la haute école, avec le souhait de pouvoir y construire 15'000 m² de logements, ainsi que des salles de sports, des courts de tennis, un hôtel d'application et un centre d'affaires. Ce projet de constructions est lié au réaménagement de la RC 601 et plus précisément à la possibilité d'accès direct via la RC 601. Une augmentation du passage du trafic engendré par ces nouvelles constructions via la Route de Cojonnex (quartier résidentiel) qui se trouve derrière la haute école n'est pas souhaitable.

Le Conseil d'Etat se réjouit de la volonté de l'EHL de trouver des solutions à la situation très critique des logements des étudiants et il est favorable à l'avancement de la situation concernant le réaménagement de la RC 601. Depuis le dépôt de l'interpellation, la situation a pu se débloquent. En effet, les services cantonaux concernés et la commune de Lausanne ont trouvé une solution technique assurant un accès à l'EHL directement depuis la RC 601. Le projet de réaménagement routier sera soumis à l'enquête publique en même temps que le projet de PPA. Dès lors, le projet de construction des logements étudiants pourra aller de l'avant. Le Conseil d'Etat rappelle en outre que le service de l'économie, du logement et du tourisme offre des conditions favorables pour la construction de logement. L'EHL peut y faire également appel.

2. Le Conseil d'Etat envisage-t-il la possibilité de dissocier les deux objets : réaménagement de la RC601 et PPA concernant l'EHL ?

Le réaménagement de la RC 601 et le PPA concernant l'EHL ne peuvent pas être dissociés puisque la coordination des procédures est imposées.

Par contre, le Conseil d'Etat entend évidemment dissocier le dossier du réaménagement de l'ensemble de la RC 601 entre le Chalet-à-Gobet et Epalinges. La mise au point de dossier suivra la réponse au postulat J.-F. Cachin et à la pétition C. Blanc et nécessitera encore des gros efforts tant au niveau du canton que des communes concernées.

Il faut encore préciser que le projet étudié pour accéder à l'EHL ne préjuge aucunement d'un aménagement final de l'ensemble de la RC 601.

3. Quelles infrastructures le Conseil d'Etat entend-il garantir à l'EHL pour conserver la qualité HES-SO de son enseignement ? A-t-il des solutions pour faciliter l'accès au site ?

L'EHL est actuellement en train de construire une extension de ses bâtiments de 3'000 m² sur deux niveaux pour créer des nouvelles cuisines et renouveler le restaurant gastronomique. Le nouveau bâtiment, qui sera relié au bâtiment principal, accueillera également un bar, un take-away et une aula multifonctions (future salle de spectacles, d'examen ou de réunions). Les travaux devraient s'achever à fin 2012 : ils permettront d'améliorer l'offre de formation et les services de la haute école en fournissant un environnement d'apprentissage moderne et adapté aux conditions actuelles.

Comme déjà exposé ci-dessus, une solution permettant d'accéder au périmètre de l'EHL a été définie. Cette solution assurera un accès depuis la RC 601 et évitera une augmentation du trafic sur la route de Cojonex.

4. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de répondre dans les délais au postulat J.-F. Cachin et à la pétition C. Blanc ?

La réponse au postulat du député Jean-François Cachin est en cours de finalisation au Service des routes. La réponse à la pétition de Mme Christiane Blanc est contenue dans les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats des députés Frédéric Haenni et Jean-François Cachin et dans la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Jean-Yves Pidoux.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 février 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean